



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2002/L.3
12 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Seizième session
Bonn, 5-14 juin 2002
Point 8 de l'ordre du jour

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

Projet de conclusions proposé par le Président

Coopération avec les organismes scientifiques

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport intérimaire du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) sur la synthèse et l'analyse des rapports nationaux relatifs aux systèmes mondiaux d'observation du climat établis par les Parties ainsi que des autres informations intéressant la mise en œuvre de la décision 5/CP.5 qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2002/MISC.10.
2. Le SBSTA a exhorté les Parties visées à l'annexe I de la Convention et invité les autres Parties qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur rapport détaillé sur l'observation systématique¹. La première analyse des rapports nationaux a permis d'attirer l'attention sur plusieurs thèmes tels que l'importance de la mise en place de mécanismes nationaux de coordination des observations systématiques, notamment des milieux terrestres, dans tous les régimes climatiques. Le SBSTA a noté également que, selon de nombreuses Parties, le processus

¹ Conformément à la décision FCCC/CP/1999/7.

d'établissement des rapports nationaux constituait un moyen utile d'attirer l'attention sur deux points: les faiblesses des systèmes d'observation dans des zones cruciales et la diversité des données et des systèmes actuels, dont de nombreux ont été créés pour les besoins de la recherche. Le SBSTA a encouragé les Parties à appuyer constamment, au plan opérationnel, les systèmes de recherche pertinents.

3. Le SBSTA s'est félicité de la participation d'experts d'horizons très différents, notamment en provenance de pays en développement, dont ceux qui ont été associés au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à l'élaboration, par le SMOC, du deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat. Le SBSTA a insisté sur le fait qu'il importait de mettre en place un système mondial intégré d'observation du climat qui puisse faciliter l'identification des tendances observées et de l'évolution du système climatique mondial et étayer, par des informations appropriées, les grandes décisions de politique générale.

4. Le SBSTA a pris note des informations concernant l'état d'avancement du programme d'ateliers régionaux destinés à répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités des pays en développement afin que ceux-ci puissent participer aux activités d'observation systématique, et des plans régionaux d'action de suivi présentés par le secrétariat du SMOC. Le SBSTA a prié ce dernier de mener à bien aussitôt que possible le programme restant d'ateliers régionaux².

5. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les plans d'action qui avaient été présentés par les ateliers régionaux et a noté qu'il fallait passer sans tarder à la mise en œuvre de ces plans. Il a encouragé les Parties à étudier, en coopération avec le secrétariat du SMOC, toute la gamme des sources de financement qui pourraient aider à l'exécution de ces plans, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des bailleurs de fond qui interviendraient par le biais, notamment, d'accords de partenariat et les programmes internationaux d'aide axés sur le

² Situation du programme d'ateliers régionaux: ateliers déjà organisés: îles du Pacifique (2000), Afrique australe et orientale (2001), Caraïbes et Amérique centrale (2002); ateliers prévus: Asie du Sud-Est (fin 2002), Afrique de l'Ouest, Amérique du Sud, Asie du Sud-Ouest, Bassin méditerranéen, Europe orientale et centrale et Asie centrale. Pour plus de renseignements, consulter le site Web du SMOC à l'adresse: http://www.wmo.ch/web/gcos/GCOS_RWP.htm.

renforcement des capacités, le transfert de technologies, l'éducation et la formation, et a recommandé que les représentants des organismes susceptibles d'apporter un financement soient mis à contribution dans la conception des plans d'exécution. Le SBSTA a invité le FEM à faire rapport sur l'état d'avancement de ses travaux et/ou plans à cet égard, notamment sur la fourniture d'un appui financier, dans le cadre du rapport qu'il devrait présenter à la Conférence des Parties à sa huitième session et à ses sessions suivantes.

6. Le SBSTA a noté que l'analyse préliminaire des rapports nationaux, les résultats des ateliers régionaux et les informations fournies par les comités scientifiques du SMOC faisaient ressortir que les systèmes mondiaux d'observation du climat continuaient de présenter de graves lacunes. Il a prié les Parties d'entreprendre en priorité:

a) De remédier sans tarder aux insuffisances des systèmes traditionnels de surveillance en se prévalant, notamment, de la contribution accrue des technologies nouvelles et des technologies naissantes telles que les systèmes spatiaux, en tant que source complémentaire de données climatiques;

b) D'adhérer aux principes relatifs à la surveillance du climat qui sont énoncés dans les directives UNFCCC pour la présentation des rapports;

c) D'échanger des données, de communiquer des informations aux centres internationaux de données et d'exploiter les données et produits de ces mêmes centres;

d) De renforcer la capacité d'accès aux données susceptibles d'étayer les processus décisionnels, de communiquer ces données et de les exploiter.

7. Le SBSTA a prié instamment les Parties visées à l'annexe I de la Convention d'aider à satisfaire ces besoins prioritaires afin de combler les lacunes des systèmes mondiaux d'observation du climat. À cet égard, il s'est félicité de l'annonce faite par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'appuyer, par une contribution de 4 millions de dollars É.-U., l'amélioration des systèmes d'observation du climat dans les pays en développement.
